



PERIER
PATRIMOINE

DOCUMENT D'ENTRÉE EN RELATION

QUI SOMMES NOUS ?

DES INGÉNIEURS PATRIMONIAUX

Nous sommes un cabinet de **Gestion de Patrimoine** qui s'est construit autour de valeurs morales et philosophiques fortes, nous avons pris des engagements clairs vis à vis de nos clients: notre métier est avant tout **un métier de conseil**, qui nécessite compétences et objectivité, afin de donner des préconisations impartiales. Notre cabinet peut travailler avec **l'ensemble des assureurs et des établissements financiers, en France ainsi qu'au Luxembourg**. Nous permettons ainsi à nos clients d'accéder:

- à l'ensemble de l'offre du marché
- à notre sélection de partenaires et de produits issue de nos étude de marché comparatives
- et ainsi aux offres correspondant le mieux à leurs attentes.

Par ailleurs, nous voulons notre approche la plus intéressante possible pour l'épargnant: notre démarche vise à lui expliquer sa situation, les points d'amélioration qui peuvent exister, ses droits, les avantages et inconvénients de chaque solution préconisée, et lui faire profiter d'**une étude de marché quant aux outils & solutions dont il aura besoin**.

Le savoir faire de notre cabinet de gestion de patrimoine ne se limite pas aux seuls placements et crédits, nous proposons également des missions de conseils sur des thèmes bien particuliers, comme:

- la protection du conjoint et des enfants au niveau civil
- l'analyse et l'optimisation de la transmission
- l'optimisation de la fiscalité
- l'élaboration de stratégies immobilières personnalisées
- l'analyse des interactions entre sphère privée et professionnelle.

Les investissements de nos clients sont réalisés auprès des assureurs et établissements financiers sélectionnés, et non au sein du cabinet: notre rôle est un rôle de conseil et/ou d'assistance lors du choix et de la mise en place, du **suivi et de la gestion, dans le cadre des solutions choisies et dans la défense des intérêts du client**.

En nous ayant choisi vous vous assurez un conseil objectif, un réel suivi, et l'accès à l'ensemble des offres du marché via un interlocuteur unique et pérenne dans le temps.



2 Rue Bailli de Suffren - 13001 MARSEILLE
yg@perier-patrimoine.fr
www.perier-patrimoine.fr

AUDIT ET ETUDES

L'audit patrimonial est une étape essentielle pour quiconque souhaite faire un point précis sur sa situation, déceler les points d'amélioration (ou de vigilance), et mettre en place une véritable stratégie patrimoniale sur plusieurs années, prenant en compte tous les aspects de sa situation (civils, fiscaux, financiers, immobiliers, professionnels,...).

Dans tous les cas nous étudions précisément la situation globale de nos clients afin de prodiguer les meilleurs conseils, de façon claire et objective. Nous pouvons sur demande être amenés à réaliser une étude patrimoniale écrite, dans laquelle nous préconisons des solutions que la personne pourra mettre en place seul, ou par notre biais.

OPTIMISATION FISCALE

La plupart des contribuables ne connaissent pas ou peu les règles fiscales, et les outils permettant de l'optimiser.

En la matière il est indispensable de décrypter précisément la situation fiscale, professionnelle et familiale, et surtout les projets envisagés: **les produits ne sont que des outils au service d'une stratégie, et non la stratégie elle-même!**

Un audit fiscal de votre situation nous permettra ainsi, après étude précise de votre situation et de vos projets, d'être en mesure de vous alerter sur les points d'amélioration ou de vigilance, et d'élaborer une stratégie d'optimisation fiscale personnalisée de vos revenus.

IMMOBILIER

L'immobilier est inéluctable dans une stratégie de construction patrimoniale long terme.

Notre cabinet vous accompagne et vous conseille sur les différents aspects de votre patrimoine immobilier :

- comment le constituer?
- comment optimiser le patrimoine existant?
- comment le détenir?
- quels arbitrages réaliser?
- comment optimiser les revenus de ce patrimoine?

Par ailleurs, nous pouvons vous assister sur les aspects fiscaux et les optimisations fiscales possibles de ce patrimoine immobilier.

CONSEIL FINANCIER

Il s'agit là d'un domaine très complexe à appréhender pour l'épargnant, car d'une part il est confronté à une offre pléthorique qui rend les comparaisons difficiles, et d'autre part il est généralement conseillé par son banquier ou son assureur qui ne remplit plus son rôle de conseiller, faisant désormais généralement de la vente de produits au gré des campagnes commerciales et des objectifs commerciaux qui lui sont fixés.

Notre approche est avant tout une approche de conseil et d'analyse, objective et impartiale:

- analyse de votre patrimoine financier actuel
- définition d'une allocation d'actifs globale et cohérente avec vos objectifs
- stratégie combinant assurance vie et placements financiers
- prise en compte des aspects civils et fiscaux



ACTIVITÉS RÉGLEMENTÉES

Le Cabinet **Perier** Patrimoine est Immatriculé au registre des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le N° 24004171 et exerce les activités réglementées suivantes :

	DÉFINITIONS	LIEN FINANCIER	PARTENAIRES
INTERMEDIATION EN ASSURANCE	Courtier en assurance (COA) positionné dans la catégorie « b » au sens de l'article L521-2 II 1° b) du code des assurances et à ce titre n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance sans être en mesure de fonder son analyse sur un nombre suffisant de contrats d'assurance offerts sur le marché. Dans le cadre de son activité de courtage d'assurance, votre conseiller propose un service de recommandation personnalisée, consistant à expliquer au client pourquoi, parmi plusieurs contrats ou plusieurs options au sein d'un contrat, un ou plusieurs contrats ou options correspondent le mieux à ses exigences et à ses besoins.	Aucun lien capitalistique ou d'affaires significatifs avec des promoteurs de produit(s) ou plateforme d'investissement mentionné au 1° de l'article L341-3 du code monétaire et financier (c'est à dire représentant à minima 33% du chiffre d'affaire COA sur N-1).	CARDIF - ERES GENERALI - A B E I L L E assurances
CONSEIL EN INVESTISSEMENTS FINANCIERS	Conseiller en investissements financiers (CIF) adhérent de la Chambre nationale des conseils en gestion de patrimoine, association agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF). Les conseils donnés en matière de conseil en investissements financiers sont rendus de manière : non-indépendante et reposent sur une analyse restreinte des différents types d'instruments financiers et la rémunération se fait par honoraires ou par commissions sur les instruments financier	Aucun lien capitalistique ou d'affaires significatifs avec de promoteurs de produit(s) ou plateforme d'investissement mentionné au 1° de l'article L341-3 du code monétaire et financier (c'est à dire représentant à minima 25% du chiffre d'affaire CIF sur N-1).	G R E S H A M O D Y S S E E V E N T U R E ENTREPRENEUR INVEST - CVE E C O F I P NEXTSTAGE AM FRANCE VALLEY NOVAXIA



Responsabilité Civile Professionnelle

Votre conseiller dispose conformément à la loi d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont conformes aux exigences du code monétaire et financier et du code des assurances. MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD, 160 Rue Henri Champion, 72030 Le Mans CEDEX 9, numéro de police 112786342/031502.

Garanties du contrat:

- Responsabilité Civile Professionnelle par sinistre:
 - Conseil en Investissements Financiers (CIF): 3,2 Millions €.
 - Courtage d'assurances de personnes (COA): 3,5 Millions €
- Garanties Financières :
 - COA: 115.000€/an



Informations relatives au traitement des réclamations

En cas de litige ou de réclamation, les parties s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable.

Vous pouvez adresser une réclamation à votre conseiller habituel qui disposera de 10 jours ouvrables à compter de sa date d'envoi pour en accuser réception, puis de 2 mois à compter de sa date d'envoi pour y répondre.

A défaut d'arrangement amiable, vous pourrez en second lieu saisir le médiateur de la consommation dans un délai de 2 mois à compter de l'envoi d'une 1ère réclamation écrite adressée au cabinet au plus tard dans un délai d'un an:

• Pour le conseil en investissements financiers : Le Médiateur de l'AMF, Madame Marielle COHEN-BRANCHE, 17 place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02 ou <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur> ;

• Pour les autres activités : Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP), service médiation de la consommation, 39 avenue Franklin D. Roosevelt 75008 PARIS ou <https://www.cmap.fr/offre/un-consommateur/>

En cas d'échec, le litige pourrait être porté devant le tribunal compétent du territoire de l'état dans lequel le défendeur est domicilié.



Autorités de tutelle

Au titre de l'activité de conseil en investissement financier : Autorité des marchés financiers (AMF) – 17 place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02.

Au titre de l'activité d'intermédiaire en assurance et d'intermédiaire en opérations de banque et service de paiement : Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) – 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09.

Modes de communications

Dans le cadre de notre relation contractuelle, nous serons amenés à vous communiquer un certain nombre d'informations.

Pour des raisons pratiques et écologiques, ces informations vous seront communiquées autant que faire se peut sur un support durable autre que le papier.

Sauf opposition de votre part, nous serons donc amenés à vous informer par un des biais suivants:

- Durant un rdv « physique »
- Par téléphone
- Par e-mail
- Par campagne e-mailing
- Par Visio-conférence
- Via un lien de partage
- Au moyen d'un site internet
- Via notre agrégateur (CRM)
- Via l'extranet « Money Pitch »

NOS GARANTIES



Protection des données personnelles

Dans le cadre de nos relations professionnelles, nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant.

Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de notre activité et des services que nous vous proposons sont collectées et traitées par **Yann Guiller** en qualité de responsable de traitement au sens des dispositions du Règlement Général sur la protection des données personnelles (RGPD).

Ces données personnelles sont collectées, selon le cas, sur des bases légales différentes (votre consentement, la nécessité contractuelle, le respect d'une obligation légale et/ou encore l'intérêt légitime du Responsable de traitement).

Concernant vos proches, nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles.

Les données collectées vous concernant vous et vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de cinq (5) ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige.

Vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, et limitation, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément à la loi. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez nous contacter à l'adresse yg@perier-patrimoine.fr.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL ou par courrier postal.

Clause de confidentialité

En application de l'article 325-4 du Règlement général de l'AMF, le cabinet s'abstient, sauf accord exprès, de communiquer et d'exploiter, en dehors de sa mission, les informations concernant ses clients. Cette disposition ne pourra être opposée à la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine dans le cadre de ses missions de contrôle.

Je Soussigné(e) _____, atteste avoir pris connaissance du présent document d'entrée en relation avec la société **Perier Patrimoine**.

Fait à	le	SIGNATURE
--------	----	-----------